

— de veiller à une utilisation rationnelle du spectre des fréquences et des sites radioélectriques ;

— de contribuer aux travaux des organisations internationales et régionales dont les activités sont liées aux technologies de l'information et de la communication.

**c) La sous-direction du service universel, chargée :**

— d'assurer la mise en œuvre de la politique du service universel des télécommunications ;

— de proposer les éléments d'attribution des sujétions du service universel aux opérateurs des télécommunications et d'élaborer les cahiers des charges correspondants ;

— de prospector les sources de financement du service universel des télécommunications ;

— d'assurer les relations de concertation et de suivi avec l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications.

**2. – La direction des études, de la prospective et de la normalisation, est chargée :**

— d'entreprendre des études de marché des technologies de l'information et de la communication ;

— d'entreprendre des études sur l'évolution des réseaux d'information et les mutations technologiques à moyen et long termes ;

— d'assurer une veille technologique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ;

— de veiller au développement des technopoles spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication ;

— de veiller à l'introduction et l'application des nouvelles normes applicables aux technologies de l'information et de la communication.

Elle comprend deux (2) sous-directions :

**a) La sous-direction des études et de la prospective, chargée :**

— d'étudier l'introduction de nouvelles technologies et d'en analyser les répercussions sur l'environnement national ;

— d'examiner les rapports et les bilans de l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications ;

— de suivre l'évolution technologique et des marchés des technologies de l'information et de la communication dans le monde ;

— d'assurer un suivi permanent sur la convergence des réseaux d'information.

**b) La sous-direction de la normalisation, chargée :**

— de diffuser et de suivre la mise en œuvre de normes acceptées par l'Algérie en matière de technologies de l'information et de la communication ;

— de participer au niveau international à la définition et l'adoption de nouvelles normes ;

— de veiller en permanence à la compatibilité des normes des réseaux filaires et radioélectriques ;

— d'élaborer et de veiller à l'application des normes de compatibilité électromagnétique avec l'environnement.

**3. – La direction de la société de l'information, est chargée :**

— de participer à la définition du cadre d'édification de la société algérienne de l'information ;

— d'animer et de coordonner les actions nationales devant contribuer à la promotion et au développement de la société de l'information ;

— d'animer les travaux de l'observatoire national des technologies de l'information et de la communication et de la société de l'information ;

— de mettre en place un espace d'échange et de coopération internationale.

Elle comprend deux (2) sous-directions :

**a) La sous-direction de la promotion de la société de l'information, chargée :**

— d'évaluer l'état des lieux en matière de services et de technologies de l'information ;

— de participer, en relation avec les autorités concernées, à l'élaboration des éléments d'une stratégie nationale d'édification de la société algérienne de l'information ;

— de participer à l'élaboration de plans d'actions et d'en suivre la mise en œuvre ;

— de proposer les mesures incitatives à l'évolution vers la société de l'information.

**b) La sous-direction de l'animation de la société de l'information, chargée :**

— de mettre en place le cadre de concertation avec les autorités concernées en vue de coordonner l'effort national ;

— de participer à la mobilisation des capacités nationales et internationales de soutien à l'évolution vers la société de l'information ;

— de participer à l'animation de l'observatoire national de la société de l'information ;

— de veiller à la diffusion d'un enseignement relatif à l'émergence de la société algérienne de l'information.